



Centre de Ressources Politiques de la  
Ville de Guyane

12 rue du 14 Juillet - BP 691

97336 Cayenne Cedex

Tél. : 05 94 28 79 43

Fax : 05 94 28 79 44

E.mail : [centre-ville.guyane@wanadoo.fr](mailto:centre-ville.guyane@wanadoo.fr)

Site : [www.crpv-guyane.org](http://www.crpv-guyane.org)

# GUYANE COHESION

La lettre d'information du Centre de Ressources Politiques de la Ville de Guyane

## DES NOUVELLES DU RESEAU

### Le Comité interministériel des villes se réunira à Meaux le 16 juin

Présenté par le président de la République, le 8 février dernier, comme « lieu de décision et de suivi des résultats », le Comité interministériel des villes (CIV), qui ne s'était réuni qu'épisodiquement ces dernières années, siègera le 16 juin à Meaux.

Il devrait désormais se réunir deux fois par an a indiqué Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville.

Ce CIV sera l'occasion pour chaque ministère de présenter son programme d'intervention sur trois ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, Fadela Amara s'est également déclarée favorable à la poursuite du programme national de rénovation urbaine au delà de 2013.

## ACTUALITES NATIONALES

### La Halde remet son rapport annuel

A l'occasion de la remise du rapport annuel 2007 de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde), Louis Schweitzer a annoncé une augmentation de 53 % des réclamations adressées à la Halde par rapport à 2006.

Le président de la Halde a par ailleurs indiqué que 83 % des observations présentées devant les tribunaux ont eu des suites positives et que toutes les procédures pénales ont été homologuées par le Procureur de la République.

L'emploi représente toujours le premier domaine de discrimination avec plus de 50 % des réclamations. En matière de logement, la Halde a mené des actions d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires et des professionnels de l'immobilier sur les risques de leurs pratiques discriminatoires. En 2007, la Halde s'est développée dans les régions, passant de 20 à 31 correspondants locaux, l'objectif étant de créer un réseau de 100 correspondants d'ici fin 2009 afin de mieux faire connaître l'institution.

Ces correspondants bénévoles s'installent principalement dans les Maisons de la Justice

et du Droit afin d'accueillir les personnes s'estimant victimes de discrimination lors de permanences hebdomadaires; répondre aux demandes d'information des structures susceptibles d'accompagner les personnes victimes de discriminations; contribuer à trouver une solution à des situations de discriminations en collaboration avec la direction des affaires juridiques de la HALDE.

### Nouveau site internet

La Halde propose une nouvelle version de son site Internet « [www.halde.fr](http://www.halde.fr) » qui permet aussi bien de saisir la Halde en ligne en remplissant un formulaire que d'obtenir une information juridique sur la définition d'une discrimination ou encore de prendre connaissance d'une délibération du collège. Les internautes peuvent également trouver toutes les études, publications et supports de communication émanant de la Halde.

## AGENDA :

### Comité interministériel des villes

- 16 juin 2008 à Meaux

### Réunion des Référénts Santé Ville

- 17 juin 2008 à 10h au DSRU de Cayenne

### Comité de direction du Centre de Ressources

- 19 juin 2008 à 14h au Centre

### Séminaire évaluation des CUCS

- 26 juin 2008

### Réunion des coordinateurs PRE :

- 21 octobre 2008 au Centre de Ressources

## Recrutement :

- Elisa Goupillier est la nouvelle chargée de mission « Prévention de la Délinquance-Citoyenneté » de la ville de Matoury

Adresse:  
25 rue Simarouba- Balata Ouest  
Tel: 05-94-38-65-28

## Restitution du Grenelle de l'Insertion Guyane

Le Grenelle de l'Insertion Guyane qui s'est achevée le 23 mai 2008, au même moment que le Grenelle national, a permis d'élaborer des pistes de travail pour améliorer l'insertion des personnes en difficulté sociale et professionnelle en fonction des 3 thématiques traitées en Guyane : le développement durable, le partenariat avec les entreprises et le travail dans les quartiers.

Au total, près de 200 personnes dont l'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique ont participé à ces journées. Ainsi, les professionnels présents ont pu constater la vitalité du secteur puisque toutes les formes de structures étaient représentées, mis à part les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) qui n'existent pas encore en Guyane.

Ces structures représentent un poids non négligeable à l'image de l'espace économique guyanais puisqu'elle accueillent pour l'année 2007/2008 (tous types de contrats confondus: encadrement et personnel en insertion) environ 150 emplois et forment à une trentaine de métiers différents.

**La première partie de la journée de restitution** a porté sur les difficultés des SIAE dans le contexte économique guyanais. S'il ne fallait retenir que quelques particularités:

- L'illettrisme est un frein important à la qualification
- Le retour vers l'emploi classique ne peut être le seul indicateur de performance
- Une forte dépendance vis-à-vis des fonds publics, d'où des problèmes de délais de paiement

**Les thématiques traitées** ont ensuite tracé des perspectives de développement encourageantes pour un avenir proche.

En matière de développement durable, les SIAE doivent se positionner comme des acteurs centraux, en tant qu'opérateurs répondant à une commande publique ou privée mais également en

tant qu'entreprise innovatrice, initiatrice d'une filière économique (retraitement de déchets ménagers, collecte, etc.). Cette démarche peut être facilitée par des nouveaux partenariats (PNRG, association d'éducation à l'environnement, entreprises).

Cette question du partenariat a été approfondi dans le cadre de la journée consacrée aux liens avec les entreprises « classiques ». Cette journée a été vécu comme le point de départ **d'un nouvel espace de dialogue** entre deux « mondes ». De nombreux préjugés restent à surmonter mais la conclusion que l'IAE est un réservoir de main d'œuvre qualifiée pour les entreprises est encourageante.

Enfin, l'IAE et la vie économique du quartier se rejoignent sur trois plans : les activités de renouvellement urbain du quartier, la gestion urbaine de proximité et les services à la personne qui s'y développent.

La synthèse du Grenelle de l'Insertion Guyane :

[www.crpv-guyane.org](http://www.crpv-guyane.org) (cliquez sur le logo du Grenelle)

### L'IAE et la commande publique :

La démarche de l'IAE par les pouvoirs publics est encouragée depuis 2006 par une réglementation permettant de passer un marché public intégrant des clauses d'insertion (articles 14 et 30 du code des marchés publics).

Ces clauses permettent aux structures d'insertion par l'activité économique de répondre directement aux appels d'offre et ainsi de dégager les pouvoirs publics à l'initiative des projets (PNR, Collectivités territoriales) du portage direct des personnes en insertion.

## Les élèves du pôle excellence du PRE de Saint Laurent préparent Sciences Po Paris

Dans le cadre du Projet de Réussite Éducative (PRE) de Saint Laurent du Maroni, un pôle d'excellence a été créé afin de permettre aux meilleurs élèves des lycées I et II d'accéder au cursus de Sciences Po Paris.

Une pré-sélection des candidats susceptibles d'intégrer la Préparation en Terminale a été mise en place. Les élèves sont repérés dès le deuxième trimestre de la Seconde.

Une réunion est ensuite organisée pour les élèves et les parents concernés afin de poser les bases du travail commun qui s'effectuera pendant 2 ans.

Il est ensuite proposé aux élèves de travailler durant une à deux heures supplémentaires l'apprentissage intensif de la langue française écrite et orale.

En Première, les élèves ayant fait preuve d'assiduité pourront intégrer un atelier :

- « Ouverture sur le Monde : la citoyenneté en action »
- « La langue , objet d'échanges »
- « Nous sommes le fruit de notre passé »
- Introduction à l'économie

Enfin, en Terminale , l'atelier de Prépa Sciences Po proprement dit est mis en place sous diverses formes (ateliers presse, coaching par l'image, entretiens etc.).

Cette année, huit élèves ont été préparés tout au long de l'année à l'examen d'entrée à Sciences Po. Trois sont aujourd'hui admissibles aux oraux et partiront le 8 juillet prochain pour Paris.



Révision Générale des Politiques Publiques : impact pour la Politique de la Ville

La révision générale des politiques publiques constitue une démarche de modernisation annoncée par le président de la République lors de sa campagne. Lancée dès le 20 juin 2007, elle vise à changer l'organisation administrative française et le contenu de l'action publique, avec la volonté de diminuer le niveau des dépenses publiques.

Trois Conseils de modernisation (CMPP) se sont tenus le 12 décembre, le 4 avril et le 11 juin. Ils ont donné lieu à une centaine de décisions qui sont en cours de mise en œuvre dans les ministères concernés.

L'ensemble des mesures RGPP adopté en CMPP sera ensuite inscrit dans la loi de programmation budgétaire pluriannuelle 2009-2011.

On relève 3 grandes parties :

- la réforme de l'organisation de l'administration (nationale et locale)
- la réforme des missions de l'Etat (fiche par ministère dont celle de la Politique de la Ville)
- les grandes politiques d'interventions (logement, famille, etc.)

Une réforme de l'organisation de l'administration

Au niveau central, les décisions du Conseil comportent la suppression d'une trentaine de structures d'administration centrale ou d'organismes divers. À titre d'exemple, la direction de la vie associative et la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire du ministère de la Jeunesse et des Sports seront fusionnées.

Au niveau local, la structure de l'État au niveau régional rassemblera les structures de l'État en huit directions dont le périmètre sera plus large et plus lisible pour les citoyens et les partenaires de l'État.

Ainsi, **une direction de la Cohésion Sociale** serait créée regroupant la DDJS, les pôle sociaux des DDASS et des DDE. Le Préfet reste la délégué local des agences nationales (ANRU, ACSé etc.)

Une réforme des missions de l'Etat : l'exemple de la Politique de la Ville

**Les orientations de la réforme pour la Politique de la Ville :**

- Concentration géographique et temporelle plus forte des moyens de la Politique de la Ville
- Examen de la mise en place de mécanismes inspirés du dégagement d'office des fonds européens
- Encouragement du recours à des outils de type "opération d'intérêt national"
- Mobiliser en priorité les moyens des politiques de droit commun avant ceux spécifiques de la politique de la ville

- Quels sont les objectifs de la Politique de la Ville ?

La Politique de la Ville vise à identifier des quartiers défavorisés puis à mobiliser **des moyens spécifiques qui s'ajoutent aux**

**moyens des politiques publiques de droit commun**, afin de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et le reste du territoire national.

- Pourquoi changer ?

La Politique de la Ville est encore trop peu lisible, trop « zonée » et difficile à évaluer (cf rapports de la Cour des Comptes de 2002 et 2007).

- Quelles sont les premières décisions adoptées ?

- Des phases de transition seront organisées pour les territoires sortants de la Politique de la Ville.
- La mission et le périmètre de la délégation interministérielle à la ville (**DIV**) seront revus pour que celle-ci se recentre sur le secrétariat général du conseil interministériel des villes.
- Les missions de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (**ACSE**) seront recentrées sur son rôle de mise en oeuvre de la politique en faveur des quartiers défavorisés.
- Les missions exercées par l'ACSE en matière d'accueil des primo-arrivants seront regroupées avec celles de l'ANAEM en vue de créer un opérateur unique chargé de la politique d'intégration.
- Les échelons régionaux de l'ACSE ainsi reconfigurée pourraient être intégrés dans les services de l'État chargés de la cohésion sociale.

Des mesures consistant à renforcer la solidarité financière en faveur des communes pauvres par une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU-CS) seront étudiées en lien avec le Comité des finances locales.

**Les critiques :**

- La Politique de la Ville apparaît dans le chapitre « modernisation des ministères » et pas dans les politiques publiques transversales
- La fiche sur la Politique de la Ville ne comprend pas d'éléments sur les avantages attendus ni sur le calendrier de la mise en œuvre, à la différence de toutes les autres fiches.
- L'échelle de l'agglomération n'est jamais citée comme une échelle d'intervention pertinente
- La prévention de la délinquance n'est pas clairement fléchée
- Attention au renforcement des Agences (ANRU, ACSé et futur nouvelle agence « politique d'intégration ») très centralisatrices à l'encontre de la volonté d'être au plus près du public

Pour en savoir plus :

[www.rgpp.modernisation.gouv.fr](http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr)